



CC 18 C



RÉGLEMENTATION - JURIDIQUE



SURCHARGE DU CAMPING-CAR : DES SANCTIONS D'AMENDE ET D'IMMOBILISATION

Il est interdit de circuler à bord d'un véhicule dont le poids réel est supérieur au poids autorisé. Si vous ne respectez pas la charge utile de votre camping-car (et donc son PTAC), vous risquez une amende (qui augmente en fonction du dépassement) et l'immobilisation du véhicule.



Les contrôles ne sont pas fréquents, mais il arrive que les forces de l'ordre fassent passer les camping-cars sur la balance. Gare au camping-caristes qui aurait chargé son camping-car sans veiller à rester dans les limites de la charge utile...

L'article R312-2 du Code de la route indique en effet qu'il « **est interdit de faire circuler un véhicule ou un élément de véhicule dont le poids réel excède le poids total autorisé en charge.** » La même s'applique au niveau de chaque essieu : interdit de dépasser la limite de poids.

Surcharge : amende progressive

Certains constructeurs de camping-cars ont déployé des efforts considérables pour alléger nos camping-cars... et nous offrir une meilleure charge utile

Le Code de la route prévoit le cas du dépassement d'un **PTAC** de 3,5 tonnes (ou moins), ou encore d'un **PTRA** (poids total roulant autorisé, c'est à dire avec la remorque) de **3,5 tonnes ou moins**. Et dans ces deux cas de figure, la sanction est la même.

D'abord, jusqu'à 500 kg de dépassement, le conducteur est redevable de l'amende prévue pour une contravention de quatrième classe. Soit au minimum **90 €** (en cas d'amende forfaitaire minorée) et **750 € maximum**. Et ensuite... pour chaque tranche de 500 kg supplémentaire, on ajoute le même montant. **Attention**, pour ce qui concerne les amendes, aucune tolérance ne s'applique. **Le premier kilo est compté** : pour un poids de **3550 kg**, la sanction est la même que pour **3950 kg**.

En cas de dépassement du PTAC supérieur à **5%** (soit **3675 kg** dans le cas d'un camping-car de 3,5 tonnes), le camping-car peut être immobilisé.

Tout savoir sur la charge utile.

QU'EST-CE QUE LA CHARGE UTILE DU CAMPING-CAR ?

La charge utile du camping-car est la masse maximale qui peut être chargée à bord du véhicule. Le poids à ne pas dépasser pour vos bagages, vos passagers, vos équipements...

La charge utile est différente pour chaque modèle de camping-car. Ce qui ne change pas, en revanche, c'est la limite de poids à ne pas dépasser pour l'ensemble du véhicule. Sur un camping-car permis B, cette limite, appelée PTAC, est de 3,5 tonnes. Si votre camping-car pèse déjà 3 tonnes, cela signifie que vous pouvez charger 500 kg avant d'atteindre la limite.

Pour connaître la charge utile, on retranche le poids à vide du véhicule du poids total autorisé. Votre carte grise indique ces deux éléments :

- **Poids total autorisé en charge (PTAC)** : sur la case F.1 du certificat d'immatriculation. Il s'agit du poids maximal du camping-car chargé.
- **Masse à vide en ordre de marche (MVOM)** : sur la case G de la carte grise. C'est le poids à vide du véhicule.
- **Charge utile** : PTAC – MVOM

Exemple : *Mon camping-car affiche un PTAC de 3500 kg. Son poids à vide est de 3134 kg. Je peux donc charger à bord : 3500 – 3134 = 366 kg.*

A savoir pour améliorer votre charge utile

Si vous êtes sur le point d'acheter un camping-car, calculez bien la charge utile des modèles que vous convoitez. Elle varie au moindre équipement. Un exemple : sur Fiat Ducato, passer du moteur 140 ch. à celui de 160 ch., c'est 15 kg, et la boîte automatique Fiat Ducato 9 vitesses représente 35 kg. Autres exemples avec des équipements domestiques : un écran TV pèse de 1,3 kg à 4,5 kg, une antenne satellite automatique entre 11 kg et 13 kg, un panneau solaire 160 W avec régulateur a un poids de 13 kg et un climatiseur de toit c'est 35 kg.

Voici quelques solutions qui peuvent vous aider à optimiser la charge utile

- Vous passez de certains équipements (lit de pavillon, attelage pour remorque, climatiseur, TV, vérins stabilisateurs, etc).
- Opter pour une remorque qui transportera votre deux-roues et autres équipements lourds.
- Choisir un camping-car compact : ils sont plus légers, et offrent donc une meilleure charge utile.
- Choisir un camping-car poids lourd.

Chargement compris dans le poids à vide

Sont déjà intégrés dans le poids à vide, et ne viennent donc pas réduire votre capacité de chargement :

Le véhicule (châssis, carrosserie, etc...), les meubles et équipements de série (réfrigérateur, chauffage et batterie cellule, etc.)

90% des réservoirs de carburant, de gaz et d'eau (mais attention, beaucoup de camping-cars sont homologués avec des volumes de réservoirs d'eau plus faibles, de sorte qu'il faut rouler avec les réservoirs vides).

L'huile, le liquide de refroidissement...

La roue de secours et l'outillage.

Le conducteur, estimé à 75 kg.

Source : Le Monde du Camping-Car

Amicalement.

Webmaster – Communication
Hervé BLAISE



Le Président
Fernand ROZIAU

